

La population de Rouyn-Noranda a droit à un air sain

Mémoire déposé au
ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec

par

Émilise Lessard-Therrien, députée sortante de Rouyn-Noranda-Témiscamingue

À l'occasion de la consultation sur le
Projet de renouvellement de l'autorisation ministérielle de Glencore pour la Fonderie Horne

Le 29 septembre 2022

Des décennies de négligence nocive

Le dossier de la qualité d'air à Rouyn-Noranda a fait les manchettes plus que jamais dans les derniers mois, accentuant la pression sur les différents ministères et sur l'entreprise Glencore elle-même. Un retour en arrière s'impose pour comprendre le ras-le-bol et l'indignation de la population.

En 1979, une première étude de biosurveillance¹ nous apprend déjà que les enfants du quartier Notre-Dame à Rouyn-Noranda présentent une imprégnation plus importante à l'arsenic que d'autres segments de la population québécoise.

En 1983, une étude² fait état de taux anormalement élevés de cancers, de maladies respiratoires chroniques, de maladie du système digestif et du système endocrinien dans la population de Rouyn-Noranda. L'année suivante, en 1984, une autre étude³ révèle des taux anormalement élevés de cancer du poumon chez les travailleurs de la Fonderie Horne.

À la fin des années '80 et au début des années '90, à la suite d'une mobilisation citoyenne soutenue, des efforts sont consentis pour réduire les émissions de SO₂ et de plomb, notamment. C'est en 1989 que l'usine d'acide sulfurique entre en fonction.

En 2002, la Fonderie Horne dépose sa première demande d'attestation d'assainissement au gouvernement. Elle n'entrera en vigueur que près de 5 ans plus tard, en 2007. On y fixe comme cible une moyenne annuelle de 200 ng d'arsenic par m³ d'air à atteindre en 2009. L'attestation sera par la suite révisée à la demande de la Fonderie pour repousser l'échéance à 2010. Pourtant, en 2004, un rapport d'experts⁴ commandé par le gouvernement recommandait l'atteinte de 10 ng/m³ à l'intérieur de 18 mois, et un plan pour atteindre 3 ng/m³.

En 2012, la Fonderie demande le renouvellement de son attestation d'assainissement. Plus de 5 ans s'écouleront avant l'entrée en vigueur en 2017 de l'attestation renouvelée. Celle-ci fixe à 100 ng/m³ la cible à atteindre en 2021. Pourtant, en 2011, le Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère avait été adopté et établissait à 3 ng/m³ la norme québécoise d'arsenic dans l'atmosphère.

En 2019, une nouvelle étude de biosurveillance⁵ révèle des concentrations d'arsenic 4 fois plus

¹ Bureau d'étude sur les substances toxiques (1979), *Étude de la distribution de certains toxiques dans la population de Rouyn-Noranda*, rapport, Service de protection de l'environnement du Gouvernement du Québec.

² Cordier, Thériault et Iturra (1983), *Mortality Patterns in a Population Living near a Copper Smelter*, Environmental Research, vol. 31, p. 311-322.

³ Ruth Lilis et al. (1984), *Distribution of Blood Cadmium, Urinary Cadmium and Urinary Arsenic Levels in Employees of a Copper Smelter*, Environmental Research, vol. 33, p. 76-95.

⁴ Walsh et al. (2004), *Avis sur l'arsenic dans l'air ambiant à Rouyn-Noranda*, rapport, Ministère de l'Environnement, Ministère de la Santé et des Services sociaux et Institut national de santé publique du Québec.

⁵ Bilodeau et al. (2019), *Rapport de l'étude de biosurveillance menée à l'automne 2018 sur l'imprégnation au plomb, au cadmium et à l'arsenic des jeunes enfants du quartier Notre-Dame de Rouyn-Noranda*, rapport, Direction de santé publique de l'Abitibi-Témiscamingue.

élevées en moyenne dans les ongles des enfants du quartier Notre-Dame comparativement aux enfants du groupe témoin à Amos. La même tendance est constatée chez les adultes du quartier Notre-Dame l'année suivante.⁶

En 2022, la Direction de santé publique régionale présente des données de surveillance de l'état de santé de la population de Rouyn-Noranda⁷ pour le moins préoccupantes. La population de la ville souffre de plus de cancer du poumon, de maladies pulmonaires obstructives chroniques, de naissances de faible poids et de retards de croissance intra-utérine qu'ailleurs au Québec. Les gens du quartier Notre-Dame vivent quant à eux 5 années de moins en moyenne.

Dans les semaines qui suivent, l'Institut national de santé publique recommande notamment l'atteinte d'une concentration annuelle moyenne de 15 ng/m³ dès que possible, comme étape intermédiaire à l'atteinte de la norme.⁸ Ce seuil permettrait de protéger la population des impacts à court terme de l'arsenic, notamment ceux sur le développement des jeunes enfants et des bébés à naître.

Malgré cette imposante documentation des impacts sur la santé de la population locale, le gouvernement propose aujourd'hui, dans le cadre du renouvellement de l'autorisation ministérielle (nouveau nom de l'attestation d'assainissement) de la Fonderie Horne, l'atteinte du 15 ng/m³ dans 5 ans seulement, et aucune échéance pour l'atteinte de la norme de 3 ng/m³.

Pourquoi la population de Rouyn-Noranda n'a-t-elle pas le droit d'être protégée par les mêmes normes environnementales que le reste du Québec? Ces vies valent-elles moins que les profits de l'entreprise?

Un consensus plus fort que jamais dans la communauté

La vaste majorité de la population de Rouyn-Noranda considère aujourd'hui que la santé doit primer sur les considérations économiques, comme en témoigne un vaste sondage réalisé par la Direction de santé publique régionale⁹.

Depuis la publication de l'étude de biosurveillance de 2019, le groupe citoyen Arrêt des Rejets et Émissions Toxiques (ARET) de Rouyn-Noranda s'est formé pour réclamer l'atteinte de la norme dans les plus brefs délais et une meilleure documentation de la qualité de l'air. Le groupe Mères au front s'est joint à eux dans leurs revendications. Des centaines de citoyen·ne·s

⁶ Bilodeau et al. (2020), *Rapport de l'étude de biosurveillance menée à l'automne 2019 sur l'imprégnation à l'arsenic de la population du quartier Notre-Dame de Rouyn-Noranda*, rapport, Direction de santé publique de l'Abitibi-Témiscamingue.

⁷ CISSAT (11 mai 2022), *Données de surveillance de l'état de santé de la population*, présentation faite au Comité consultatif santé et environnement de Rouyn-Noranda par la Direction de santé publique.

⁸ Valke, Ponce, Bourgault et Perron (10 juillet 2022), *Considérations de santé publique complémentaires au breffage technique de l'INSPQ du 6 juillet 2022 dans le dossier de la Fonderie Horne*, Expertise scientifique rapide présentée par l'Institut national de santé publique du Québec.

⁹ CISSAT (2022), *Principaux résultats du portrait des perceptions et attitudes de la population du périmètre urbain de Rouyn-Noranda à l'égard de son environnement et sa santé*, C 2022-016, V05.

se sont mobilisé·e·s lors de rassemblements organisés par ces groupes. Le 23 septembre 2022, près de 900 personnes ont notamment pris part à une marche pour réclamer l'atteinte de la norme.

De nombreux acteurs du milieu ont également emboîté le pas. Le 2 juillet 2022, une cinquantaine de médecins et du personnel soignant du réseau de la santé ont cosigné une lettre ouverte dans le Devoir¹⁰ pour réclamer la norme. Le Collège des médecins et l'Association québécoise des médecins pour l'environnement les a appuyés.¹¹

En juin 2022, la Chambre de commerce et d'industrie de Rouyn-Noranda a réclamé plus de transparence et de leadership dans le dossier, et affirmé du même coup que la santé de la population doit primer sur toute considération économique.

Le 13 juin 2022, le Conseil de Ville de Rouyn-Noranda a pour sa part adopté une résolution demandant un plan d'action interministériel centré sur la santé des citoyens dans un délai de 6 mois.¹² Le 8 août 2022, le Conseil a modifié à l'unanimité sa résolution pour que le plan d'action de Glencore vise l'atteinte des normes provinciales pour l'ensemble des métaux lourds et des particules fines rejetées dans l'air, incluant la norme de 3 ng/m³ pour l'arsenic. Soulignons que Daniel Bernard, candidat pour la CAQ dans Rouyn-Noranda-Témiscamingue aux présentes élections, siégeait à ce moment comme conseiller municipal.¹³

Le 4 juillet 2022, l'Ordre des chimistes du Québec considérait que « [l]e gouvernement et Glencore ont des comptes à rendre aux résidents de Rouyn-Noranda qui s'inquiètent avec raison pour leur santé » et déplorait l'inaction des parties prenantes dans le dossier.¹⁴

Des entreprises et organismes locaux se sont aussi prononcés, comme la Coopérative d'habitation Boréale,¹⁵ en faveur de l'application de la norme, ou encore le restaurant Horizon Thai¹⁶, qui souligne que la santé devrait toujours être à l'avant-scène.

Avec des profits record de 19 milliards de dollars pour le premier semestre de 2022 seulement, Glencore, à qui appartient la Fonderie Horne, est certainement en mesure d'investir pour contrôler ses poussières, quitte à ralentir ses activités en attendant.

Dans ce dossier, la primauté de la santé devrait s'appliquer. Ceci relève d'un principe d'éthique quand on gère des risques pour la santé. Conséquemment, il est impératif pour la santé de la population de Rouyn-Noranda, et celle des citoyen·ne·s du quartier Notre-Dame au premier chef, que la norme de 3 ng/m³ soit atteinte d'ici 4 ans.

¹⁰ <https://www.ledevoir.com/opinion/idees/729543/idees-ce-qui-est-bon-pour-le-quebec-est-bon-aussi-pour-rouyn-noranda>

¹¹ <https://www.ledevoir.com/politique/quebec/729828/le-college-des-medecins-demande-a-legault-d-agir-sur-l-arsenic-a-rouyn-noranda>

¹² <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1890931/sante-quebec-fonderie-horne>

¹³ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1904287/arsenic-rouyn-noranda-fonderie-horne-meres-au-front>

¹⁴ <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/arsenic-dans-l-air-a-rouyn-noranda-l-ordre-des-chimistes-du-quebec-demande-au-gouvernement-d-agir-avec-diligence-dans-ce-dossier-889999976.html>

¹⁵ <https://mediat.ca/nouvelles/arsenic-benoit-charette-a-rouyn-noranda-demain/>

¹⁶ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1375780/arsenic-horne-rouyn-noranda-fonderie-mireille>

Une consultation : quand et dans quel but?

Débutée en ligne le 6 septembre 2022, soit en pleine période électorale, la consultation prendra fin le 20 octobre 2022, à peine trois semaines après la date du scrutin. Le moment et les échéanciers paraissent drôlement choisis alors que les données liées à la fonderie sont disponibles depuis longtemps et que les négociations avec Glencore sont entamées depuis déjà plusieurs mois. Par ailleurs, rien ne nous garantit la transparence de cette consultation dont on ignore la diffusion ou non des informations colligées. À ce chapitre, nous pouvons nous permettre de douter de la bonne foi de la CAQ puisqu'elle nous a fourni un piètre précédent avec la consultation sur l'assouplissement de la norme de nickel au Québec au début de l'année 2022 alors que les mémoires déposés n'ont pas été rendus publics. Cette démarche donne une fausse légitimité à la classe politique d'aller à l'encontre des données probantes. Un tel manège continue d'alimenter l'insécurité de la population et le cynisme envers nos institutions.

Le choix de tenir ces consultations en pleine élection a pour conséquence que les acteurs politiques prennent position dans le dossier en pleine consultation. Il devient très difficile de distinguer le processus électoral du processus de consultation. Ainsi, au moment même où se déroulent les consultations, le premier ministre multiplie les commentaires dans le dossier, contredit ses experts et ajoute des questions en filigrane du questionnaire prévu et disponible en ligne.

« C'est aux gens de Rouyn-Noranda à prendre [sic] la décision; Il y a 650 emplois bien payés; C'est aux gens de Rouyn-Noranda à décider s'ils veulent ou non que l'entreprise reste ouverte; La santé publique dit que c'est sécuritaire. » - François Legault, *Tout le monde en parle*, diffusé le 25 septembre 2022.

« Moi, j'invite tous les gens de Rouyn-Noranda à lire le rapport de la santé publique, c'est pas aussi dramatique que certains le disent. »
- François Legault, en entrevue à Radio-Canada¹⁷.

Le premier ministre sortant s'exprime-t-il comme premier ministre en fonction lors d'une consultation en cours? S'exprime-t-il comme candidat au poste de premier ministre et chef de son parti? Quels commentaires les citoyens et citoyennes doivent-ils retenir pour la campagne électorale et quels commentaires doivent-ils retenir pour la consultation en cours? La confusion des genres entretenue par la décision du gouvernement de tenir une consultation en pleine élection laisse l'ensemble de ces questions sans réponse.

Une stratégie de division indigne d'un premier ministre

François Legault ne cesse de présenter l'alternative suivante : soit on suit le plan établi par la CAQ en collaboration avec la Fonderie, soit on ferme l'entreprise. C'est un faux dilemme. Cette façon de parler du dossier révèle une volonté insidieuse de polariser le débat. Faire planer la

¹⁷ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1919900/fonderie-horne-legault-elections-pollution-medecins>

menace de la fermeture à tout vent prend en otage la population qui ne souhaite pas de pertes d'emplois, mais qui souhaite surtout que les activités de la fonderie Horne cessent de se faire au détriment de la santé de la population.

À titre de députée sortante de Rouyn-Noranda-Témiscamingue, je déplore que le premier ministre plonge la population que je représente dans l'incertitude et l'anxiété sans offrir une réelle prise en charge de la situation en laissant planer le spectre de la fermeture et la minimisation des risques reliés à une surexposition de polluants.

De plus, le gouvernement ne consulte pas les citoyens et les citoyennes de Rouyn-Noranda sur des questions sur lesquelles ils ont une influence. La science décrit des réalités et des faits. C'est aux scientifiques de nous dire les risques auxquels on s'expose quand une entreprise émet une certaine quantité d'arsenic dans l'air. La plupart des citoyens et des citoyennes n'ont pas la formation requise pour le déterminer. Les normes d'émissions d'arsenic doivent être déterminées en fonction des données scientifiques et de l'avis de la santé publique. C'est ensuite le rôle et la responsabilité du gouvernement de protéger la population sur avis des spécialistes. Ce ne sont pas les citoyens qui fixent les limites de vitesse sur les routes du Québec. Des normes québécoises existent pour encadrer les rejets de polluants dans l'atmosphère, si ce sont ces normes qui prévalent ailleurs, elles doivent être appliquées également à Rouyn-Noranda.

Une absence de réponse adéquate de la part de la Coalition Avenir Québec

Outre les sérieux impacts de la surexposition chronique à l'arsenic et autres polluants sur la santé de la population, plusieurs s'inquiètent avec raison de notre capacité à attirer de nouveaux arrivants sur le territoire. En effet, l'attractivité de la région de l'Abitibi-Témiscamingue, qui vit une situation particulièrement critique en termes de pénurie de main-d'œuvre, a été mise à mal. Il faut envoyer un message fort d'autodétermination et de prise en main collective de notre devenir.

La proposition qui est mise sur la table par la Fonderie Horne et que semble cautionner la CAQ est un échec. Ce plan ne permet pas de protéger la santé des citoyens et citoyennes de Rouyn-Noranda, particulièrement les femmes enceintes et les enfants du quartier Notre-Dame, mais il ne permet pas non plus de résoudre les enjeux d'attractivité de la ville de Rouyn-Noranda. En effet, qui attire-t-on dans une région en annonçant qu'on choisit de ne pas y faire respecter les normes environnementales en vigueur partout ailleurs au Québec? En d'autres mots, il n'y a pas d'avenir avec le plan proposé par la Coalition Avenir Québec, soit d'atteindre des concentrations de 15 ng/m³ d'ici cinq ans.

C'est dans l'application des normes reconnues scientifiquement au Québec et appliquées sur tout le territoire, de même que dans les innovations sociales et environnementales que résident les clés du rétablissement de Rouyn-Noranda. Une fois les risques établis, une fois les limites tracées par la science, la question pertinente pour les citoyens et citoyennes est :

comment peut-on bien vivre collectivement à Rouyn-Noranda en ayant une population en santé et un environnement sain? Les solutions, nous sommes en mesure de les trouver ensemble, les gens de Rouyn sont capables d'entraide et de solidarité. Nous avons l'habitude de régler nos problèmes en mettant à profit les forces vives et la créativité du milieu, c'est à cela que nous devrions nous atteler collectivement.

En ce sens, je me questionne sur l'orientation de la consultation. N'aurait-il pas été plus pertinent de jeter un regard sur l'avenir de Rouyn-Noranda? Quelles sont les aspirations des résidents et résidentes des différents quartiers? Quels projets porteurs pouvons-nous mettre de l'avant afin de corriger le passif laissé par les dernières années?

La population de Rouyn-Noranda a soif de solutions. En attendant, elle se nourrit d'une mobilisation historique qui va au-delà de la question de la qualité de l'air à Rouyn-Noranda. Nous sommes en train de mener une lutte d'autodétermination régionale. Nous sommes en train de définir le cadre dans lequel nous voulons que les entreprises et industries opèrent sur le territoire, et en 2022, il est clair pour la population que les activités économiques ne doivent plus primer sur la santé de la population et de l'environnement.

L'Abitibi-Témiscamingue regorge de têtes créatives, innovantes, avant-gardistes. Une fois la santé de la population assurée, nous aurons besoin de nouveaux leviers pour déployer toute l'ingéniosité dont notre région est capable. Les différents gouvernements qui se sont succédé ont fait preuve de beaucoup trop de complaisance envers Glencore, nous en payons aujourd'hui collectivement le prix. Cette dette doit désormais être remboursée via un plan de rétablissement spécifique à l'Abitibi-Témiscamingue et particulièrement auprès de la ville-MRC de Rouyn-Noranda en collaboration avec les acteurs du milieu et la population.

En terminant, suite aux plus récentes interventions publiques du premier ministre sortant et les impacts à court et moyen termes qu'elles pourraient avoir sur la capacité d'attraction de notre région, je donne mon appui à la demande de la Ville de Rouyn-Noranda et de la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue quant à la mise en place d'un statut particulier, modulé en fonction des différents territoires. Il en va également de notre capacité de rétention.

Moi, Émilise Lessard-Therrien, je refuse que cette mobilisation sans précédent soit à nouveau un rendez-vous manqué.

Et s'il n'y a pas de lune
Nous en ferons une
Richard Desjardins / Jean Derome